



COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 15 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le mardi 15 septembre, à dix-huit heures, le conseil d'administration dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la salle des fêtes de la commune d'AURADÉ, sous la présidence de M. Francis IDRAC.

Date d'envoi de la convocation : 8 septembre 2020

Présents : Francis, IDRAC, Muriel ABADIE, Georges BELOU, Delphine COLLIN, Jean-Claude DAROLLES, Josianne DELTEIL, Mohammed EL HAMMOUMI, Marion ARTUS, Martine DISPANS et Jean-Claude TOR

Étaient absents : Denis DARAM, Christine JULLY et Élisabeth RENAULT

Assistaient également à la séance : Brigitte NINARD (SAAD – CCAS), Lucile SOUKRI-CARAYOL et Julie TOURNIÉ

A été nommée secrétaire : Josianne DELTEIL

M. Francis IDRAC, Président, accueille les membres et procède ensuite à l'appel nominal des administrateurs.

Mme Josianne DELTEIL est nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

1	APPROBATION DU PROCÈS-VERVAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE	3
2	FONCTIONNEMENT INTERNE	3
2.1	Installation des administrateurs du CIAS de la Gascogne Toulousaine.....	3
2.2	Élection du Vice-président du CIAS	4
2.3	Adoption du règlement intérieur du CIAS de la Gascogne Toulousaine	4
2.4	Délégation de pouvoir donnée par le Conseil d'administration au président et à la vice-présidente en cas d'absence ou d'empêchement du président	5
2.5	Désignation d'un représentant à l'Union Départementale des CCAS	5
3	FINANCES	5
3.1	Contribution financière au Noël des enfants 2020 des agents du CIAS.....	5
4	QUESTIONS DIVERSES	5

NOTICE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

1 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 22 juin 2020.

2 FONCTIONNEMENT INTERNE

2.1 Installation des administrateurs du CIAS de la Gascogne Toulousaine

Monsieur le Président rappelle que le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) a été créé par une délibération du conseil communautaire de la communauté de communes de la Gascogne Toulousaine le 2 juillet 2019.

Le CIAS de la Gascogne Toulousaine porte et met en œuvre l'action sociale définie comme étant d'intérêt communautaire.

L'article 5-2 des statuts de la communauté de communes de la Gascogne Toulousaine précise que la compétence d'action sociale d'intérêt communautaire consiste en la gestion d'un service d'aide à domicile à l'échelle du territoire intercommunal.

La délibération du 2 juillet 2019 portant création du CIAS a décidé de fixer à 13 le nombre d'administrateurs du CIAS, répartis comme suit :

- le président de la communauté de communes de la Gascogne Toulousaine, Président de droit du conseil d'administration du CIAS ;
- 6 membres élus au sein du Conseil communautaire ;
- 6 membres nommés par le Président, suite à appel à candidatures, dans les conditions de l'article L123-6 du Code de l'Action sociale et des familles. Au nombre des membres nommés doivent figurer un représentant des associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions, un représentant des associations familiales désigné sur proposition de l'union départementale des associations familiales, un représentant des associations de retraités et de personnes âgées du département et un représentant des associations de personnes handicapées du département.

Par délibération en date du 23 juillet 2020, le conseil communautaire a procédé à l'élection des 6 conseillers communautaires qui siégeront au conseil d'administration du CIAS à compter du 15 septembre 2020.

Un appel à candidatures a ensuite été lancé, en date du 17 juillet 2020, et au vu des propositions faites par les associations, M. le Président de la communauté de communes de la Gascogne Toulousaine a, par arrêté du 7 septembre 2020, nommé 6 membres parmi des personnes participant aux actions de prévention, d'animation ou de développement social, menées sur le territoire intercommunal.

Monsieur Francis IDRAC, Président du CIAS de la Gascogne Toulousaine, procède à l'installation des membres du CIAS comme suit :

- 6 membres du Conseil d'administration désignés par le conseil communautaire :
 - 1- Delphine COLLIN (ISLE-JOURDAIN)
 - 2- Jean-Claude DAROLLES (FRÉGOUVILLE)
 - 3- Josiane DELTEIL (MONFERRAN-SAVÈS)
 - 4- Georges BELOU (SÉGOUFIELLE)
 - 5- Muriel ABADIE (PUJAUDRAN)
 - 6- Mohammed EL HAMMOUMI (FONTENILLES)

- 6 membres du Conseil d'administration désignés parmi les personnes participant aux actions de prévention, d'animation ou de développement social, menées sur le territoire intercommunal :
 - 1- Marion ARTUS (Aide 32)
 - 2- Élisabeth RENAULT (La Croix-Rouge française)
en qualité de représentante des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions
 - 3- Denis DARAM (AICRA 32)
 - 4- Martine DISPANS (Club Renaissance)
en qualité de représentants des associations de personnes âgées et retraités du département
 - 5- Christine JULLY (UDAF 32) en qualité de représentante des associations familiales du département
 - 6- Jean-Claude TOR (Association des Paralysés de France) en qualité de représentant des associations de personnes handicapées du département.

2.2 Élection du Vice-président du CIAS

Conformément à l'article L.2121-21 du CGCT, le conseil d'administration, a décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret.

Le Conseil communautaire, après avoir procédé au vote à mains levées, décide à la majorité (pour : 9, abstention : 1 – Mme ARTUS) d'élire Mme Delphine COLLIN comme vice-présidente du CIAS. Celle-ci est installée après avoir déclaré accepter cette fonction.

2.3 Adoption du règlement intérieur du CIAS de la Gascogne Toulousaine

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le règlement intérieur du CIAS joint en annexe de la délibération.

2.4 Délégation de pouvoir donnée par le Conseil d'administration au président et à la vice-présidente en cas d'absence ou d'empêchement du président

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de donner délégation de pouvoir au président et au vice-président en cas d'absence ou d'empêchement du président.

2.5 Désignation d'un représentant à l'Union Départementale des CCAS

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de désigner Mme Delphine COLLIN comme représentante du CIAS de la Gascogne Toulousaine au sein de l'UDCCAS.

3 FINANCES

3.1 Contribution financière au Noël des enfants 2020 des agents du CIAS

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de fixer la valeur du bon cadeau ou du chèque cadeau à 50 € pour l'année 2020,
- d'accepter d'offrir un cadeau aux enfants d'agents pour l'année 2020,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette décision,
- de prévoir les crédits nécessaires au BP 2020.

Le président informe l'assemblée que l'arbre de Noël 2020 n'aura pas lieu suite à la crise sanitaire.

4 QUESTIONS DIVERSES

- ⇒ Mme DELTEIL demande où en est le marché relatif au portage des repas à domicile entre LIAS, PUJAUDRAN et SÉGOUFIELLE. Elle indique que la cuisine centrale de Monferran Savès va investir afin de doubler sa capacité (passer de 1000 à 2000 repas).
- ⇒ M. IDRAC indique qu'il serait intéressant que la cuisine centrale de Monferran Savès puisse réaliser les repas des écoles du territoire
- ⇒ Mme ABADIE répond qu'il a été relancé pour un an, jusqu'au 31/12.
- ⇒ M. EL HAMMOUMI demande combien de bénéficiaires sont concernés car il a été surpris sur Fontenilles que peu de foyers sollicitent ce service.
- ⇒ Mme ABADIE répond que 25/30 repas sont portés chaque jour sur les communes de Pujaudran, Lias, Ségoufielle, l'Isle Jourdain et Auradé. Une réunion est prévue

vendredi 25/09 entre les élus concernés par cette compétence afin de mettre à plat le volet financier et de réfléchir à un portage intercommunal.

⇒ M. TOR demande si les réunions seront décentralisées. Il précise qu'il est plus facile d'accéder à la salle de réunion de la mairie de l'ISLE-JOURDAIN.

⇒ M. IDRAC indique que les prochaines réunions du CIAS auront lieu à l'Isle Jourdain. La séance est levée à 18 h 30.

Ce compte-rendu a été affiché le 22/09/2020.

Le Président,



Francis IDRAC